



Les agents des espaces verts transmettent leur savoir-faire aux visiteurs.

Portes ouvertes aux serres municipales MAI DES SERRES : LA FÊTE DE LA NATURE

Samedi 21 et dimanche 22 mai, les serres municipales de Maurepas ouvrent leurs portes au public. Le Mai des Serres permet à un public toujours nombreux et intéressé de mieux connaître les réalisations des jardiniers de la Ville. Les visiteurs pourront aussi bénéficier des conseils des professionnels qui œuvrent toute l'année à la qualité du fleurissement des espaces publics. Les légumineuses seront particulièrement mises à l'honneur. Venez découvrir les vertus variées

des lentilles, pois, fèves... Les légumineuses sont utiles à l'homme dans les domaines de l'alimentation et de l'industrie.

Le Mai des Serres est également l'occasion de célébrer la nature avec de nombreux partenaires associatifs locaux.

Serres municipales, 21 et 22 mai, de 9h à 18h
Allée Albert-Marchebout (Maurepas Village)

Entrée libre
maurepas.fr



Technique de bouturage.



PRENEZ-EN DE LA GRAINE !

En prélude au Mai des Serres, jeudi 19 et vendredi 20 mai, les enfants des écoles de Maurepas seront accueillis par les agents des espaces verts pour des visites commentées du site ; ils participeront aussi à des ateliers pratiques.

Nouveauté de l'année : chaque enfant se verra remettre un sachet de graines de légumineuses. Ensuite, en famille, ils pourront les planter pour voir croître et embellir lentilles, fèves, petit-pois...



DES EXPOSITIONS ET DES ANIMATIONS

- Sculpture sur pierre
- Initiation au poney l'après-midi par les Cavaliers du Donjon
- Conférence sur les perturbateurs endocriniens
- Animation sur le recyclage du papier
- Concert des élèves du Conservatoire de Musique
- Comprendre les avantages d'une haie vive
- Espaces animaliers
- Expositions :

"Se passer des pesticides, c'est possible", "la reproduction des escargots", les légumineuses, la Protection Biologique Intégrée, les arbres et les végétaux allergisants, les différentes variétés de menthe, le potager de légumes anciens, les réalisations du service des espaces verts en photo...

LES BÉNÉVOLES PARTAGENT LEUR PASSION

C'est une des grandes réussites du Mai des Serres : les temps d'échanges avec les bénévoles des associations qui partagent volontiers leur passion. Parmi les invités, on notera les apiculteurs de l'AFPAME, dont les ruches produisent du Miel à Maurepas, Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui, Fleurs et Bouquets, les astronomes d'Albiréo, les amateurs de bonsaïs, les croqueurs de pommes...



Bouturage

Rempotage

LES JARDINIERS VOUS CONSEILLENT

C'est un stand qui remporte un grand succès à chaque édition : les professionnels du service des Espaces verts de la Ville transmettent aux visiteurs certaines ficelles de leur métier, en particulier les techniques de bouturage. Les enfants auront aussi l'occasion de s'adonner au repotage.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sera de nouveau présente cette année. Sur le stand, l'association montrera comment particuliers et collectivités peuvent agir pour préserver la biodiversité.

Un Refuge LPO est un terrain public (espace vert) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver ou restaurer la biodiversité de proximité. Avec des préconisations concrètes, l'association conseille toutes les personnes intéressées.



MAUREPAS : UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET VALORISÉ

Préserver l'environnement et le cadre de vie des Maurepasiens est une des priorités de la Municipalité. Engagement de la ville dans le "0 phyto", valorisation de ses espaces naturels, cap sur ses actions.



Se passer des produits phytosanitaires UNE VILLE ATTENTIVE À LA BIODIVERSITÉ

Maurepas est engagé dans le "O Phyto" pour la gestion de ses espaces verts publics.

Tout en préservant la biodiversité sur son territoire et en prenant soin de la santé de ses agents, la Ville réalise des économies.

Il existe des solutions alternatives comme par exemple le paillage, qui freine le développement des "mauvaises herbes" tout en limitant l'évaporation. Les différentes techniques sont d'ailleurs présentées au Mai des Serres.

Depuis la loi du 6 février 2014, les collectivités ont clairement interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires : *"Il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cette interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles"*.

A Maurepas, cette disposition s'applique aussi aux allées du cimetière. Pour entretenir ce lieu de recueillement, traditionnellement d'aspect minéral, il est prévu de prolonger la démarche en réduisant les interventions mécaniques et disposer d'un cimetière d'allure plus "verte".

Le changement de mode de gestion conduira à un enherbement progressif des chemins et donc à un nouvel aspect. Pendant la période de transition, notre cimetière pourra donner l'impression de ne pas être soigné. Cela sera seulement une impression, le temps que la nature reprenne ses marques.



Les allées secondaires du cimetière seront prochainement végétalisées.

Le saviez-vous ?

"Produits phytosanitaires", "pesticides", "produits phytopharmaceutiques" désignent des substances utilisées pour protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou prévenir leur action : fongicides contre les champignons, herbicides contre les "mauvaises herbes", insecticides/acariques contre les insectes et acariens et rodenticides contre les rongeurs notamment. Leur utilisation est au cœur des problématiques actuelles de santé et environnementales.